



Litige avec la poste, dédommagement

Par **RAKOSNIK**, le **12/11/2009** à **11:25**

Bonjour,

J'ai payé environ 6euros pour renvoyer un colis à un vendeur par correspondance, site "bebeaffaires"; c'était un article d'une valeur de 50euros. Colissimo avec suivi sans signature. L'article n'est jamais arrivé chez destinataire et la poste m'assure que le colis a été déposé ds boîte aux lettres. J'ai perdu l'équivalent de 50euros et je voulais savoir quel recours j'ai pour être dédommagé. Il y avait aussi un chèque dans le colis qui n'a jamais été encaissé. La poste m'a bien fait comprendre que c'était peine perdue. Merci pour votre aide.

Par **misterfrite**, le **30/11/2009** à **14:20**

Salut,

tu peux toujours saisir le Médiateur de La Poste en lui expliquant ton soucis et en joignant un maximum de preuves (échanges de mails entre le destinataire et toi par ex.) il décidera ensuite de la suite à donner à cette affaire... Si ça peut te consoler je suis actuellement en litige avec La Poste pour un litige de près de 2000€.....

Le médiateur:

<http://www.laposte.fr/mediateurdugroupe/>

Par **Zana**, le **26/01/2013** à **01:38**

Bonjour,

Ma paye est tombé le Vendredi 25/01/2013, et quand je suis allée tirer de la monnaies a la banque précisément à la poste, le distributeur me disait que " j'ai aucun droit". Quand je suis passée au guichet, la dame m'as dit que "ces collègues se sont trompés,il ont retiré 103 000 fr sur mon compte , c'est une erreur de leur part" Comment pourrais-je faire pour qu'il me rembourse,et même plus, parce qu'il m'ont fait perdre une bonne affaire, vu que je voulais acheter un salon en payons 50 000 frs. Et en plus de cela ma paye est tombée que Lundi 28/01/2013.

Merci pour votre aide !!